

Porte coupe-feu

» Catégorie:

PORTE COUPE-FEU - Porte coupe-feu

» Description:

Approuvée ULC
Sécurité garantie

La porte coupe-feu ACCENT (étiquetée ou non-étiquetée) est fabriquée selon les spécifications du «Underwriters Laboratories of Canada». Après la fabrication de la porte coupe-feu, une inspection complète est effectuée par celle-ci et ensuite approuvée.

La porte coupe-feu de la série M.C. est fabriquée à partir d'une charpente de métal recouverte d'une tôle d'acier galvanisé . La protection apportée par l'usage de cette porte dépend également de la quincaillerie employée et de son installation.

Conditions requises pour l'étiquette ULC selon :

CLASSE A

3 heures-Toute porte munie de quincaillerie en surface, sans aucune ouverture pour vitre.

CLASSE B

1-1/2 heures-Toute porte sur gonds munie de charnières à mortaise 4-1/2"x 4-1/2"ou 6"x 6"ainsi que d'une serrure mortaise approuvée ULC
Une ouverture pour une vitre n'excédant pas 100 po.ca. est permise.

CLASSE C

3/4 heures-Même construction que la classe B, avec ouverture pour vitre n'excédant pas 1 296 po.ca.
Toutes ces portes doivent être utilisées avec de la quincaillerie approuvée ULC.

Grandeurs permises pour les portes Classe A, B, C portant l'étiquette ULC :

BATTANTE :

Simple sur gonds : 6'-0"x 12'-0"max.
Double sur gonds : 10'-0"x 12'-0"max.

COULISSANTE :

Ouverture maximale de 120 pi.ca. n'excédant pas 12'-0"sur la largeur ou sur la hauteur.

Simple ou double à voie inclinée

Simple ou double à voie horizontale

Les portes excédant les dimensions mentionnées ci-haut, peuvent être fournies sans l'étiquette ULC.

Les portes coupe-feu série M.C. ont une épaisseur de 2-1/8", fabriquées de tôle d'acier galvanisé de calibre 20, appliquées sur une charpente de métal avec isolant de papier céramique à l'intérieur.

